



Certificats d'économies d'énergie

Programme n° PRO-FOR-09

PRO-INVEST

1. Secteur d'application

Formation favorisant les économies d'énergie auprès des professionnels.

2. Dénomination

Programme PRO-INVEST porté par la SAS GREENFLEX qui vise à sensibiliser et former aux économies d'énergie les acteurs financiers intervenant sur des projets d'efficacité énergétique dans l'industrie.

Le programme s'articule autour des axes suivants:

- formation à l'efficacité énergétique des acteurs dans l'industrie (DAF/CAC/experts comptables, banquiers/investisseurs, bureaux d'études);
- accompagnement des acteurs bancaires dans l'instruction technique de leurs projets ;
- animation de l'ensemble de ces acteurs pour en faire une communauté de praticiens.

Le programme a pour objectifs de former plusieurs centaines de professionnels dans chacune de ces catégories :

- 1000 dans le cadre de la formation généraliste sur les économies d'énergie
- 600 en approfondissement pour le secteur bancaire
- 300 en approfondissement pour les cadres du secteur industriel et 100 pour les bureaux d'étude

Le volume de certificats d'économies d'énergie délivré dans le cadre de ce programme n'excède pas 712 GWh cumac sur la période 2018-2021.

3. Conditions pour la délivrance de certificats

La contribution au programme ouvre droit à la délivrance de certificats d'économies d'énergie pour les versements effectués à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté et jusqu'au 31 décembre 2021, dans les conditions prévues par l'arrêté du 4 septembre 2014 fixant la liste des éléments d'une demande de certificats d'économies d'énergie et les documents à archiver par le demandeur, et conformément à la convention signée entre l'Etat, l'ADEME, GreenFlex et les autres parties concernées.

4. Montant de certificats en kWh cumac

Volume de certificats		Contribution (en €)		Facteur de proportionnalité (en € HT / kWh cumac)
V	=	C	/	0,005